



Frais d'avocat sur prime versée pour licenciement économique

Par **nablas**, le **08/03/2011 à 17:02**

Bonjour,

Suite à un licenciement économique individuel, j'ai pris les services d'un avocat qui m'a annoncé comme honoraire un forfait de 10 à 12 % sur la prime versée par mon employeur, en plus d'un forfait d'honoraire fixe. J'ai compris tacitement que ce pourcentage d'honoraire s'applique à la prime que devrais verser mon employeur après condamnation au prud'homme. Ma question est : dans le cas où je me mets d'accord avec mon patron sur une prime transactionnelle sans aller au prud'homme, mon avocat peut-il me demander les 10 à 12 % d'honoraire sur cette prime ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **Dieu**, le **26/05/2011 à 21:43**

Quelle connasse cette Elodie, c'est insultant ces pseudos acteurs de Forum qui font de la pub discrète.

On prend vraiment les gens pour des cons !

Elodie grosse pute !